

LES DROITS DU QUART MONDE

Intervention faite au Colloque organisé à l'occasion du 25^e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, par l'Association pour le Développement du Droit Mondial, avec la collaboration de l'Onu et de l'Unesco, au Centre de Droit comparé à Paris, les 30 novembre et 1^{er} décembre 1973.

NAISSANCE D'UN MOUVEMENT

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme définit un idéal à atteindre par tous les peuples et toutes les nations. Son adoption solennelle par des pays aussi nombreux, aux caractères culturels, économiques et politiques aussi divers sous-entend en elle-même que ces pays sont prêts à promouvoir les droits qu'ils ont affirmés. Cette affirmation s'accompagne de la volonté de créer un monde réellement juste et égalitaire. Elle reconnaît implicitement à tout homme, quel qu'il soit, le droit de pouvoir maîtriser son destin et de participer librement à la vie de la nation.

La première des options de base sur lesquelles a été fondé en 1957 le Mouvement International ATD Science et Service rejoint dans son fond cet idéal, puisque le Mouvement fonde son action sur la conviction que :

"Tout homme porte en lui une valeur fondamentale inaliénable qui fait sa dignité d'homme."

C'est parce qu'il y a des êtres en qui cette valeur fondamentale n'est pas reconnue, que des hommes et des femmes de toutes appartenances sociales, politiques et religieuses ont fondé ce Mouvement.

Il existe en effet toute une couche de population qui ne peut manifester cette valeur aux yeux de tous, qui n'a pas reçu les moyens de la mettre en avant comme justification de ses droits. C'est la convergence entre la conviction de la dignité inaliénable de tout homme et cette constatation de l'existence d'un groupe humain privé des droits qui permettent de la faire valoir, qui a conduit le Mouvement à élaborer un projet de civilisation reposant sur la primauté des plus défavorisés. Ceci, non seulement par souci d'humanité mais par exigence d'équité et de justice.

Né, il y a 15 ans, au cœur d'un camp de sans-logis de la région parisienne, de la rencontre entre un groupe de familles exclues de la société, privées de tous leurs droits, et de quelques militants décidés à ne plus tolérer une telle injustice, ATD Science et Service est devenu très vite un mouvement international, regroupant autour des exclus d'un nombre croissant de pays tous ceux qui optent délibérément pour la restitution de leurs droits aux minorités les plus défavorisées.

En 1965, la Fédération Internationale Aide à toute Détresse (FIDAD) regroupa les associations ATD nationales créées en plusieurs pays, ainsi que d'autres associations nées

dans diverses régions en partant du même souci : celui des plus défavorisés. C'est ainsi que le Mouvement milite actuellement en France, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, en Belgique, en Allemagne Fédérale, en Suisse, en Italie et aux États-Unis. Dans ces pays, il mène un combat à double volet : politique et pédagogique, pour rendre leurs droits aux plus démunis et pour leur donner les moyens des les faire valoir.

Dans cette perspective, le Mouvement veut aussi faire entendre la voix des exclus auprès des instances intergouvernementales, pour qu'au plus haut niveau, les droits du plus humble des hommes soient officiellement et universellement reconnus et garantis.

Dès 1960, l'ATD Science et Service crée aussi un institut de recherche qui lui permet en 1961 de regrouper des chercheurs en sciences humaines et sociales dans une Commission Internationale de Recherche sur la Pauvreté et d'organiser à l'Unesco un premier colloque sur la condition de ceux que l'on appelait alors les "familles inadaptées". En 1972, la Commission des Communautés Européennes confie à la Fédération Européenne d'Aide à Toute Détresse, section européenne de la Fidad, l'élaboration d'une méthodologie de recensement des populations sous-prolétariennes dans les pays membres des Communautés.

Depuis, toutes les recherches, tous les témoignages que le Mouvement continue de recueillir, confirment cette intuition fondamentale que partout dans le monde, par-delà les différences dues aux cultures, aux structures et à la législation sociale des divers pays, c'est un même peuple qui se trouve privé de tous ses droits.

Ce peuple, cherchons-le ce soir là où il se trouve, rejeté loin de nos chemins habituels. Nous le découvrirons partout :

- . privé de ses droits ou des moyens de les mettre en oeuvre,
- . ignorant même qu'il est sujet de droits,
- . condamné au cercle vicieux de l'exclusion, de la peur et de la honte.

Ce peuple, témoin des carences de toutes nos sociétés, est en quelque sorte le prototype de tous les peuples opprimés. Il peut aussi faire surgir le prototype de l'action internationale à mener en faveur de ces peuples, sa libération devenant le test de la sincérité de nos ambitions de paix et de justice.

LES EXCLUS, UN PEUPLE : DE QUI PARLONS-NOUS ?

Mais tout d'abord de qui parlons-nous ? Quel est ce peuple qui a enfanté le Mouvement et qui continue à le pousser en avant ?

Nous parlons en premier lieu, ce soir, de millions de familles qui, à travers le monde occidental industrialisé sont exclues de tous les partages, exclues de nos cultures au sein même de nos sociétés d'abondance. Il s'agit de la couche de population la plus défavorisée, qui se transmet de père en fils sa condition de misère pour seul héritage.

Nous parlons de millions de familles dont les membres ont connu depuis l'enfance non seulement le manque d'argent, de travail, de logement et de santé, mais aussi, en conséquence, l'insécurité familiale, l'absence d'une scolarité et d'une formation professionnelle normales, et dont l'avenir est bouché à cause de l'ignorance qui va de pair avec l'indigence générale. Des

millions de familles sont ainsi rejetées, absentes des lieux où notre monde vit et avance, absentes de ses préoccupations, privées des droits fondamentaux qui donnent aux êtres, avec la dignité aux yeux des autres, une raison d'exister et de lutter pour leur juste place dans la communauté humaine. Confinées dans les mêmes lieux d'habitation indignes, vouées à se rencontrer sur les mêmes chemins de fuite des forces de l'ordre, de l'huissier, des retraits d'enfants, obligées de partager les mêmes travaux les plus marginaux et les plus mal rétribués, elles forment bel et bien un peuple avec ses liens de parenté et de voisinage, et surtout avec sa mémoire commune d'une histoire de misère sans issue.

Malheureusement, ces familles sont tellement cachées et ignorées, que l'on n'a pu encore les recenser de façon précise. Toutefois, certains indices nous permettent de supposer qu'elles représentent au moins cinq pour cent de la population globale dans les pays industrialisés. Cinq pour cent, cela veut dire 2.500.000 personnes en France, 10 millions dans les pays de la Communauté européenne, comme le suggère la revue "30 jours d'Europe". Elles existent probablement dans les mêmes proportions aux États Unis où l'on dénombre ces temps-ci jusqu'à 25 millions de "économiquement pauvres".

Ces hommes, Charles Booth, à Londres, les appelait vers 1900 les vingt pour cent de "totalement submergés" de la ville. Karl Marx parlait un peu plus tôt du "Lumpenprolétariat", alors que la presse chinoise les qualifie aujourd'hui de "égarés, idéologiquement irrécupérables".

Le Mouvement les a nommés les Sous-prolétaires, ceux qui n'ont même pas une force de travail à offrir. Puis il les a dénommés le "Quart Monde", pour souligner que ce peuple est, à l'intérieur de nos sociétés, victime de la même exclusion que le Tiers Monde l'est entre États, au niveau international. Pour souligner aussi qu'ils sont parmi ces minorités victimes de discrimination de droit ou de fait dont se préoccupent les grandes instances publiques internationales au nom de la Déclaration de 1948. Car n'est-ce pas, en effet, largement pour ces minorités-là que les grandes organisations internationales s'efforcent au long des années de perfectionner leurs instruments, afin que les droits de tous soient enfin respectés ?

QUE SIGNIFIE L'EXCLUSION ?

L'intérêt des organisations internationales est d'autant plus important que la privation des droits fondamentaux dont elles sont victimes accule des familles entières à vivre désormais dépourvues de toute communication normale avec les autres hommes, isolées à la périphérie des villes ou dans leurs zones les moins habitables. Elles forment, en effet, les groupes paupérisés des cités de transit de la région parisienne, des quartiers insalubres de Bruxelles ou de Londres, des maisons taudis, des cités délabrées de Hambourg, des immeubles les plus vétustes du Lower East Side de Manhattan à New York, de tant de "ghettos" dans les villes américaines et, d'une manière générale, des quartiers délaissés par les plus fortunés parce que les immeubles y sont détériorés et inhabitables à leur goût.

Pour ne donner qu'une seule image : au cœur de l'hiver dernier où la température était descendue bien au-dessous de zéro, dans l'immeuble où vit l'équipe ATD Science et Service dans la 4^{ème} rue du Lower East Side à New York, 28 enfants furent intoxiqués une nuit où les locataires avaient fait brûler du pétrole dans des poubelles, afin de protéger leurs enfants du froid. Depuis 10 jours, en effet, le chauffage ne marchait plus dans l'immeuble et tous les appels au propriétaire étaient restés vains.

La privation des droits fait des travailleurs de ces familles les laborieux des métiers obscurs et nocturnes, rejetés dans les abattoirs, les canaux de vidange, les égouts, utilisés au nettoyage des wagons de chemin de fer ou dans de petits métiers sans avenir : de la récupération de la ferraille, des chiffons ou d'autres déchets, employés temporaires dans de petits ateliers, non syndiqués, non protégés, engagés à la journée ou à l'heure. Ils sont les premiers à connaître le chômage quand la conjoncture est défavorable. Souvent alors, la maladie, les contrariétés, le désespoir leur ôtent jusqu'à l'énergie de chercher un nouvel emploi. D'autant que l'absence de formation et de qualification les empêche d'espérer tout autre rang parmi les travailleurs.

Bien entendu, ces citoyens privés de toute participation ne sont pas accueillis dans nos associations, nos cercles ni nos clubs. Ils ne font pas partie de nos relations dans aucun domaine de vie. On a pu dire avec raison que le Quart Monde, ce sont des hommes qui ne fréquentent que la police, les travailleurs sociaux et les dames d'œuvre.

En effet, les manifestations culturelles n'atteignent pas ce peuple : ignorant de l'art, de la musique, du théâtre, de la littérature, il est étranger à l'héritage culturel de l'humanité, alors que pourtant, lui aussi pourrait communier à la poésie du monde si on lui en avait donné le droit. Les Églises, absentes elles-aussi des zones d'habitation sous-prolétaires, ne le rencontrent guère non plus. Alors que pourtant, lui aussi est assoiffé et capable de vie spirituelle.

Une telle exclusion de tous nos circuits de vie économique, culturelle, sociale et spirituelle ne peut que renforcer l'enchaînement des handicaps de toutes sortes : ressources toujours plus insuffisantes, santé de plus en plus déficiente, scolarité toujours plus inefficace... Inutile de dire que ces conditions rendent nulles les chances d'avenir des générations futures. Elles suppriment toute possibilité de promotion du sous-prolétariat d'aujourd'hui et font que les enfants les plus pauvres d'aujourd'hui seront les sous-prolétaires de demain.

UN PEUPLE ENFERME DANS LA DÉPENDANCE

Dans cette négation générale des droits déclarés inaliénables, peut-être celle du droit de participer à la vie politique, culturelle et spirituelle est-elle la plus grave ? Nous avons compris que même si ces droits lui sont théoriquement reconnus comme aux autres citoyens, sa situation est telle, qu'ils demeurent lettre morte pour lui et qu'il ne peut en revendiquer l'application.

En effet, le Quart Monde est privé du droit à la liberté d'opinion et d'expression, défini dans l'article 19 de la Déclaration universelle et dont dépend en quelque sorte toute la participation au niveau de la pensée et de l'esprit. Il en est privé au niveau le plus humble, celui d'un homme totalement dépendant de tous pour la survie et qui ne peut dire ce qu'il pense à l'épicier. Ne dépend-il pas, pour nourrir ses enfants, de cet homme qui peut accepter ou refuser de lui faire crédit quand il n'a plus d'argent ?

Mais il dépend ainsi de tous ceux qui ont quelque pouvoir de donner ou de refuser ce qui est essentiel pour la vie des siens. Il dépend d'une bureaucratie, de personnes derrière un guichet et qui peuvent lui accorder ou lui interdire un secours, un logement, l'accès à une aide médicale...

Retenons quelques images.

Toujours à New York (mais n'est-ce pas le sort de toutes les mères du Quart Monde ?) une mère de famille qui vit dans la 47^{ème} rue à Manhattan, dans des conditions déplorables se voit refuser un logement meilleur par le service social, sous prétexte que ce logement pourtant meilleur n'est pas conforme aux normes réglementaires d'habitation pour une famille !

Ailleurs, l'an dernier, à la suite d'abus flagrants de la part d'un propriétaire, des locataires d'une cité totalement délabrée, soutenus par un service juridique, essayent d'organiser une grève des loyers. Au cours de la semaine qui suit le début de cette tentative, un tiers des locataires, leur partie la moins démunie, fut aidé à déménager, rendant la grève des plus défavorisés totalement inefficace.

Pourquoi les plus forts se sont-ils si rapidement laissés démobiliser au détriment des plus faibles ? Pour le comprendre, il faudrait connaître leur passé. Eux savent d'expérience les conséquences qu'une quelconque réaction d'entêtement aurait pu entraîner à terme. Car demain, du fait de leur situation si précaire encore, ils pourraient avoir besoin d'un secours, d'une assistance, d'une indulgence pour un retard de loyer. Vers qui se tourneraient-ils alors, si non vers le propriétaire ou un service social ? Demain, l'accès à un emploi dépendra peut-être de la municipalité. Alors, il vaut mieux baisser la tête, encore et toujours, devant tout le monde, plutôt que de se faire accuser d'avoir la tête dure.

Nous comprenons la honte et le scandale de cette situation. Car c'est bien cela, la grande tragédie des familles du Quart Monde : la condition de dépendance, d'indigence et d'ignorance met, dans tous nos pays, la population du Quart Monde en situation d'émergence au "welfare", au secours d'urgence, à la charité publique ou privée.

Quant à exprimer publiquement son opinion, comme ce même article lui en reconnaît le droit :

"Le droit de chercher, de recevoir et de répandre les informations et les idées par quelque moyen que ce soit",

l'homme du Quart Monde ne saurait même pas y songer. Il ne pense pas qu'un tel droit pourrait le concerner, lui qui se trouve en continuel état de survie. Privé de l'exercice du droit à l'expression, il n'a ni les moyens, ni même l'idée de le conquérir.

Sans liberté d'expression, il ne peut évidemment pas non plus jouir de la liberté de pensée, de conscience et de religion définie par l'article 18 de la Déclaration universelle : dans son état de dépendance par rapport aux personnes qui viennent parfois lui faire la charité, il ne peut, ou croit ne pas pouvoir, exprimer ses convictions, développer une pensée ou une foi propres dans un libre échange avec autrui.

Comment pourrait-il d'ailleurs s'approprier une religion ou des convictions qui ne lui ont pas été transmises, puisque les Églises ne rencontrent que rarement ces pauvres-là ; puisque les courants de pensée modernes n'atteignent pas le fond de nos zones grises ?

Est-il besoin de dire que, dans ces conditions, l'article 21 qui reconnaît à toute personne le droit de "prendre part à la direction des affaires publiques de son pays", le droit "d'accéder aux fonctions de son pays" ne peut que lui paraître comme une dérision ? Comment le pourrait-il ? Comment pourrait-il même y songer, lui que l'indigence et l'ignorance ont écarté

de toute relation avec les corps constitués, de toute information sur les problèmes du pays et du monde ?

"La volonté du peuple est le fondement de l'autorité et des pouvoirs publics" est-il affirmé dans ce même article. Cette volonté n'est certes pas celle de ce noyau dur qui vit au plus profond de nos peuples, car ceux qui le composent ne sont engagés dans aucun parti, aucun groupe de pression. D'ailleurs, aucune autorité n'est jamais descendue dans les cités d'urgence et les quartiers délabrés pour entendre, pour recueillir cette volonté des plus dépréciés parmi les citoyens. Cette volonté qu'ils n'ont pas la possibilité de dire, mais qu'ils crient par tout ce qui fait leur vie !

DE PRIVATION EN PRIVATION, TOUTES LES LOIS ABANDONNENT L'INDIGENT

Que reste-t-il au peuple de la misère qui puisse lui permettre d'être libre et protégé ? Peut-on parler de droit à l'éducation qui, selon l'article 26 de la Déclaration "doit viser le plein épanouissement de la personnalité humaine et le renforcement des droits de l'homme et des libertés fondamentales." Quand la majorité des enfants du Quart Monde - qui ne sont ni débiles, ni mentalement handicapés - sont condamnés à l'échec scolaire intégral, c'est à dire à ne pas savoir lire au sortir de l'école à 14, 16 ou même 18 ans, quand l'école est, pour les enfants du Quart Monde, un lieu de souffrance et d'humiliation où leurs camarades reproduisent explicitement l'exclusion qu'ils voient exercée plus discrètement dans le monde des adultes, que reste-t-il de ce plein épanouissement qui leur est dû ?

Que dire enfin du fait qu'au pays de la Révolution de 1789, le Quart Monde se trouve aujourd'hui encore privé du droit à une égale protection par la loi garanti par l'article 7 de la Déclaration ?

C'est dans les quartiers maudits que l'on va chercher le coupable, lorsque quelque méfait a été commis par des jeunes dans les parages. L'homme du Quart Monde est absent le jour de son jugement : la convocation n'a pas pu l'atteindre dans cet univers inconnu où il a son adresse ou alors, il est tellement compté pour rien qu'on a oublié de l'avertir dans sa cellule, le jour de son procès, et de ce fait, il recevra le maximum de la peine.

De toutes façons, il est enfermé dans un système légal dont il ne peut comprendre les mécanismes. Il a appris quelques réponses qui "marchent" comme l'on dit : plaider coupable, être aussi humble que possible, tabler sur une enfance malheureuse ou renier ses parents, les dénigrant en plein tribunal. Est-ce vraiment cela, la justice qu'ont voulu nos législateurs ?

LA JUSTICE IMPOSSIBLE

Dans tous les cas que nous venons d'évoquer le Quart Monde est privé, tantôt de la reconnaissance même du droit, tantôt des moyens de l'exercer.

Toute démarche est plus compliquée quand on est dans une situation perpétuellement changeante, qu'on vit dans un quartier éloigné et mal desservi et qu'on ignore le monde qui, lui, ne vous connaît pratiquement que quand vous le gêner. Pour faire valoir ses droits, il faut les connaître, il faut savoir se défendre ou trouver des défenseurs, il faut savoir s'exprimer.

Pour faire valoir ses droits, il faut aussi se savoir et pouvoir être responsable de son avenir et de celui de sa famille. Il faut se reconnaître, de droit, une place à part entière dans la communauté des hommes. Nous avons vu que tout cela est impossible au Quart Monde qui vit dans la dépendance, la vulnérabilité, les humiliations qui le font renoncer aux droits qu'il pourrait faire valoir en s'abaissant encore un peu plus.

Ainsi ce père de famille dont la femme était décédée et qui, envers et contre tout, se battait pour élever lui-même son enfant. Travailleur non reconnu parce qu'effectuant des besognes ingrates souvent clandestines, toujours pour des périodes très courtes, il ne touchait pas les allocations familiales parce qu'il ne s'était pas déclaré en chômage. Pourtant, l'assistante sociale venait le voir et essayait de régler sa situation. Mais lui répondait : "Je n'ai besoin de personne, je suis capable de me débrouiller tout seul, je ne veux pas avoir de merci à donner !"

Nous-mêmes ne comprenions pas ce refus de faire les démarches nécessaires pour obtenir ses droits. Pourtant, nous aurions pu deviner l'humiliation que représentait pour lui cette dépendance envers l'assistante sociale, envers le service de chômage. Nous aurions dû reconnaître et admirer ce dernier soubresaut d'appel à la dignité, à la reconnaissance du droit d'être un homme libre. "Mieux vaut la faim que la honte"...

Dans tous ces domaines où l'homme du Quart Monde n'a pas la pleine possession des droits universellement reconnus à tout homme, cette privation conduit à une situation d'indignité qui renforce encore son exclusion, qui le rejette plus loin encore dans l'indigence et l'ignorance. La privation du droit place l'homme dans un univers où il n'a prise sur rien, où il ne peut rencontrer personne, compter sur personne. Elle le conduit à l'insécurité permanente et à la peur.

A cette peur, certains réagissent par la violence, d'autres par l'enfermement et l'abandon. Comme cette famille qui, au bout de sa longue chaîne de malheurs, s'était vu retirer, sur intervention des services sociaux, tous ses enfants sauf les trois derniers-nés. Désormais la cour est barricadée. Quand on l'appelle, Madame répond de derrière la grille, sans l'ouvrir. Quand elle doit sortir, elle enferme les enfants à clé, même l'aîné de 8 ans qui, temporairement revenu au foyer, ne va pas à l'école. La famille se retire elle-même du monde, parachevant l'exclusion qu'on lui a toujours fait subir. Cette attitude devait provoquer un jour une descente de police, la démolition des portes, l'entrée de force pour retirer les enfants qui restaient et les mettre, eux aussi, à l'assistance publique.

D'autres, nous le disions, réagissent par la violence, certains par la boisson. Et le fossé d'incompréhension et de rejet ne fait que s'élargir, le monde environnant à son tour prend peur et répond en écartant un peu plus ceux qu'elle avait déjà rejetés. Ainsi se noue le cercle vicieux du non-droit et de l'exclusion.

CONCLUSION

Le Quart Monde, peuple privé de droits, donc de statut et d'identité, peuple humilié que nous ne rencontrons plus sur nos chemins, qui n'entre plus dans nos préoccupations et nos projets, nous interpelle. Il nous demande un nouveau regard sur la société. Il nous demande surtout que nous lui accordions une place de droit dans les structures humaines et donc que nous nous engagions avec lui pour bâtir une société autre, réellement juste et égalitaire.

Ce peuple, dont la pauvreté se trouve être le prétexte de toutes sortes d'idéologies et projets de transformation, sans jamais en être le bénéficiaire, nous le disions tout à l'heure, est le prototype des peuples opprimés. La lutte pour la reconnaissance effective de ses droits manifesterait la volonté des tenants du droit de n'exclure personne et de créer une société où toutes les minorités, quelles qu'elles soient et quelle que soit leur condition sociale, seraient entendues et auraient part à son élaboration et à sa créativité.

La misère a été créée par l'homme ; l'homme peut la détruire.